

DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE  
COMMUNE DE WORMHOUT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL 053      011      2023

**Date de la convocation et de l'affichage : 07 avril 2023**

L'an deux mille vingt trois, le treize avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de WORMHOUT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle d'évolution à l'école Roger Salengro, sous la présidence de Monsieur Frédéric DEVOS,

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	21
En exercice	21
Nombre de présents	16
Nombre de votants par procuration	1
Nombre de suffrages exprimés	17

**Etaient présents** : (16)

M. DEVOS Frédéric, Maire, LEPROVOST Maryse, DEGRAND Christophe, PRUVO Isabelle Adjoints, GLAZIK Dorothée, DELVART Vincent, THOMAS Loïc, RICHARD Nicolas, HUGOO Isabelle, COURTENS Jean-Claude, COEVOET-COUDEVILLE Christine, PEEL John, BOUCLET Hervé, DENTREBECQ Patrick, VAN AGT Laurent, POISSONNET Luc, Conseillers Municipaux.


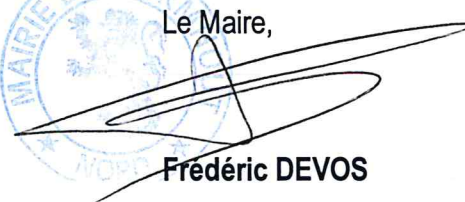
**Ont donné procuration** : (1)

CHRISTIAEN Gérard à LEPROVOST Maryse,

**Absents/excusés** : (4)

DERAM Didier, DEHONDT Florence, PRONIER Isabelle, CALCOEN David, Conseillers Municipaux.

**Secrétaire de séance** : RICHARD Nicolas est désigné à l'unanimité

  
Le Maire,  
  
Frédéric DEVOS

ORGANISATION DU 24<sup>EME</sup> CONCOURS PHOTOGRAPHIQUE DE LA MEDIATHEQUE ET DU CENTRE  
ICONOGRAPHIQUE DE LA FLANDRE – DU 7 AVRIL AU 4 NOVEMBRE 2023

Dans le cadre de sa programmation d'actions et d'animations, la Médiathèque de WORMHOUT organise du 7 avril au 4 novembre 2023 le 24<sup>ème</sup> concours photographique.

Monsieur le Maire invite l'assemblée délibérante à voter le règlement du concours 2023 ainsi que la répartition des récompenses pour les lauréats.

**Les prix sont synthétisés de la manière suivante :****A. Pour la catégorie « groupe »**

- Une récompense pour chaque enfant et adolescent participant (valeur : 150 €)
- Un gagnant par classe ou groupe (valeur : 15 à 20 € de livres ou BD achetés dans l'enseigne SUPER U),
- Un grand gagnant par Ecole (récompense achetée dans un commerce Wormhoutois - valeur : 50 €),
- Un grand gagnant Centre aéré (récompense achetée dans un commerce Wormhoutois - valeur : 50 €),
- Un grand gagnant Collège (valeur : 50 € achetée dans un commerce Wormhoutois)
- Un grand gagnant Lycée gagnant (valeur : 50 € achetée dans un commerce Wormhoutois)
- Un gagnant pour la catégorie EHPAD (valeur : 30 € achetés dans l'enseigne SUPER U) – par ailleurs, l'année précédente un travail de groupe a été réalisé entre les Lycéens du Lycée Professionnel de L'Yser et les EHPAD, cette démarche a abouti à un travail de qualité. Nous souhaitons cette année pouvoir récompenser un résident si cette catégorie à la faculté d'être créée.

**B. Pour la catégorie « amateurs » 5 prix seront attribués :**

En cas de prix spécial du jury (récompensant une série de 3 à 5 photos)		Sans prix spécial du jury	
Prix spécial du jury	80 €	1er prix	90 €
1er Prix	80 €	2ème prix	70 €
2ème prix	50 €	3ème prix	50 €
3ème prix	40 €	4ème prix	40 €
4ème prix	30 €	5ème prix	30 €
Total	280 €	Total	280 €

Cela représente un budget de 280 € pour la catégorie « amateurs », auquel s'ajoutent des frais de conception graphique de l'imprimeur pour la réalisation de l'affiche pour un montant évalué à 80 €. Toutefois, il est impossible de prévoir à l'avance le nombre de participants et le nombre de classes. C'est pourquoi la quantité de prix et donc de gagnants est susceptible d'évoluer.

Tous les prix et récompenses seront achetés ou à dépenser chez les commerçants Wormhoutois

**VOTE DU CONSEIL**

<b>VOIX POUR</b>	<b>ADOPTE A L'UNANIMITE</b>
<b>VOIX CONTRE</b>	
<b>VOIX ABSTENUE</b>	

Fait et délibéré en séance le 14/04/2023

Pour extrait certifié conforme,

**Le secrétaire de séance,**



**RICHARD Nicolas**

**Le Maire,**



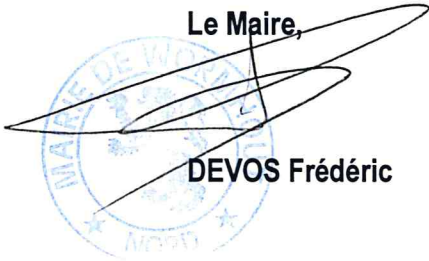
**DEVOS Frédéric**

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Sous-Préfecture le : 21/04/2023

et publication ou notification le : 21/04/2023

**Le Maire,**



**DEVOS Frédéric**

**Le secrétaire de séance,**



**RICHARD Nicolas**

